

## Le péché

« La conversion requiert *la mise en lumière du péché*, elle contient en elle-même le jugement intérieur de la conscience » (Jean-Paul II, DeV 31, cité dans **1848**). Pour recevoir la miséricorde de Dieu et être sauvé, il nous faut d'abord reconnaître notre péché : « " Dieu nous a créés sans nous, il n'a pas voulu nous sauver sans nous " (S. Augustin, serm. 169, 11, 13). L'accueil de sa miséricorde réclame de nous *l'aveu de nos fautes*. " Si nous disons : 'Nous n'avons pas de péché', nous nous abusons, la vérité n'est pas en nous. Si nous confessons nos péchés, Il est assez fidèle et juste pour remettre nos péchés et nous purifier de toute injustice " (1 Jn 1, 8-9). (...) Pour faire son œuvre, la grâce doit découvrir le péché pour convertir notre cœur et nous conférer " la justice pour la vie éternelle par Jésus-Christ notre Seigneur " (Rm 5, 21). Tel un médecin qui sonde la plaie avant de la panser, Dieu, par sa Parole et par son Esprit, projette une lumière vive sur le péché. » (**1847- 1848**)

### ❖ Qu'est-ce que le péché ?

**1849** Le péché est une *faute contre la raison, la vérité, la conscience droite* ; il est un *manquement à l'amour véritable, envers Dieu et envers le prochain, à cause d'un attachement pervers à certains biens*. Il blesse la nature de l'homme et porte atteinte à la solidarité humaine. Il a été défini comme " *une parole, un acte ou un désir contraires à la loi éternelle* " (S. Augustin, Faust. 22, 27 ; S. Thomas d'A., s. th. 1-2, 71, 6).

**1850** Le péché est une *offense à l'égard de Dieu* : " Contre toi, toi seul, j'ai péché. Ce qui est mal à tes yeux, je l'ai fait " (Ps 51, 6). Le péché se dresse contre l'amour de Dieu pour nous et en détourne nos cœurs. Comme le péché premier, il est une *désobéissance, une révolte contre Dieu*, par la volonté de devenir " *comme des dieux* ", connaissant et déterminant le bien et le mal (Gn 3, 5). Le péché est ainsi " *amour de soi jusqu'au mépris de Dieu* " (S. Augustin, civ. 14, 28). Par cette exaltation orgueilleuse de soi, le péché est diamétralement contraire à l'obéissance de Jésus qui accomplit le salut (cf. Ph 2, 6-9).

**1853** On peut distinguer les péchés *selon leur objet*, comme pour tout acte humain, ou *selon les vertus* auxquelles ils s'opposent, par excès ou par défaut, ou *selon les commandements* qu'ils contrarient. On peut les ranger aussi selon qu'ils concernent *Dieu, le prochain ou soi-même* ; on peut les diviser en péchés spirituels et charnels, ou encore en péchés en pensée, en parole, par action ou par omission. La *racine du péché est dans le cœur de l'homme*, dans sa libre volonté, selon l'enseignement du Seigneur : " *Du cœur en effet procèdent mauvais desseins, meurtres, adultères, débauches, vols, faux témoignages, diffamations. Voilà les choses qui rendent l'homme impur* " (Mt 15, 19-20).

### ❖ Gravité du péché : péché mortel et péché véniel

**1854** Il convient d'apprécier les péchés *selon leur gravité*. Déjà perceptible dans l'Écriture (cf. 1 Jn 5, 16-17), la *distinction entre péché mortel et péché véniel* s'est imposée dans la tradition de l'Église. L'expérience des hommes la corrobore.

**1855** Le *péché mortel détruit la charité* dans le cœur de l'homme par une *infraction grave* à la loi de Dieu ; il *détourne l'homme de Dieu*, qui est sa fin ultime et sa béatitude en Lui préférant un bien inférieur. Le *péché véniel laisse subsister la charité*, même s'il l'offense et la blesse.

**1856** Le *péché mortel*, attaquant en nous le principe vital qu'est la charité, *nécessite une nouvelle initiative de la miséricorde de Dieu et une conversion du cœur* qui s'accomplit normalement dans le cadre du *sacrement de la Réconciliation* : « Lorsque la volonté se porte à une chose *de soi contraire à la charité par laquelle on est ordonné à la fin ultime*, le péché par son objet même a de quoi être *mortel* (...) qu'il soit contre l'amour de Dieu, comme le blasphème, le parjure, etc., ou contre l'amour du prochain, comme l'homicide, l'adultère, etc. (...) En revanche, lorsque la volonté du pécheur se porte quelquefois à une chose qui contient en soi un *désordre* mais n'est cependant *pas contraire à l'amour de Dieu et du prochain*, tel que parole oiseuse, rire superflu, etc., de tels péchés sont *véniels*. » (S. Thomas d'A., s. th. 1-2, 88, 2)

## + Conditions pour qu'un péché soit mortel :

**1874** *Choisir délibérément*, c'est-à-dire en le sachant et en le voulant, une chose *gravement contraire à la loi divine et à la fin dernière de l'homme*, c'est *commettre un péché mortel*. Celui-ci détruit en nous la charité sans laquelle la béatitude éternelle est impossible. Sans repentir, il entraîne la *mort éternelle*.

**1857** Pour qu'un péché soit mortel *trois conditions* sont ensemble requises : " Est péché mortel tout péché qui a pour *objet une matière grave*, et qui est commis en *pleine conscience* et de *propos délibéré* " (RP 17).

**1858** La *matière grave* est précisée par les dix commandements selon la réponse de Jésus au jeune homme riche : " Ne tue pas, ne commets pas d'adultère, ne vole pas, ne porte pas de faux témoignage, ne fais pas de tort, honore ton père et ta mère " (Mc 10, 19). La *gravité des péchés est plus ou moins grande* : un meurtre est plus grave qu'un vol. La qualité des personnes lésées entre aussi en ligne de compte : la violence exercée contre les parents est de soi plus grave qu'envers un étranger.

**1859** Le péché mortel requiert pleine connaissance et entier consentement. Il présuppose la *connaissance du caractère peccamineux* de l'acte, de son opposition à la Loi de Dieu. Il implique aussi un *consentement suffisamment délibéré* pour être un choix personnel. L'ignorance affectée et l'endurcissement du cœur (cf. Mc 3, 5-6 ; Lc 16, 19-31) ne diminuent pas, mais augmentent le caractère volontaire du péché.

**1860** L'*ignorance involontaire* peut diminuer sinon excuser l'imputabilité d'une faute grave. Mais nul n'est censé ignorer les principes de la loi morale qui sont inscrits dans la conscience de tout homme. Les impulsions de la sensibilité, les passions peuvent également réduire le caractère volontaire et libre de la faute, de même que des pressions extérieures ou des troubles pathologiques. Le péché par *malice*, par choix délibéré du mal, est le plus grave.

**1861** Le péché mortel est une *possibilité radicale de la liberté humaine* comme l'amour lui-même. Il entraîne la perte de la charité et la privation de la grâce sanctifiante, c'est-à-dire de l'état de grâce. S'il n'est pas racheté par le repentir et le pardon de Dieu, il cause l'exclusion du Royaume du Christ et la mort éternelle de l'enfer, notre liberté ayant le pouvoir de faire des choix pour toujours, sans retour. Cependant si nous pouvons juger qu'un acte est en soi une faute grave, nous devons confier le jugement sur les personnes à la justice et à la miséricorde de Dieu.

## + Le péché véniel :

**1862** On commet un *péché véniel* quand on n'observe pas dans une *matière légère* la mesure prescrite par la loi morale, *ou bien* quand on désobéit à la loi morale *en matière grave, mais sans pleine connaissance ou sans entier consentement*.

**1863** Le péché véniel *affaiblit la charité* ; il traduit une *affection désordonnée* pour des biens créés ; il empêche les progrès de l'âme dans l'exercice des vertus et la pratique du bien moral ; il mérite des peines temporelles. Le péché véniel *délibéré* et resté sans repentance nous dispose peu à peu à commettre le péché mortel. Cependant le péché véniel ne rompt pas l'alliance avec Dieu. Il est humainement réparable avec la grâce de Dieu. " Il ne prive pas de la grâce sanctifiante ou déifiante et de la charité, ni par suite, de la béatitude éternelle " (RP 17) :

« L'homme ne peut, tant qu'il est dans la chair, éviter tout péché, du moins les péchés légers. Mais ces péchés que nous disons légers, ne les tiens pas pour anodins. (...) Quelle est alors notre espérance ? Avant tout, la confession... » (S. Augustin, ep. Jo. 1, 6)

**1864** " Tout péché et blasphème sera remis aux hommes, mais le *blasphème contre l'Esprit* ne sera pas remis " (Mt 12, 31 ; cf. Mc 3, 29 ; Lc 12, 10). Il n'y a pas de limites à la miséricorde de Dieu, mais qui *refuse délibérément d'accueillir la miséricorde de Dieu* par le repentir rejette le pardon de ses péchés et le salut offert par l'Esprit Saint (cf. Ev 46). Un tel endurcissement peut conduire à l'impénitence finale et à la perte éternelle.

## + « Un dur combat contre les puissances des ténèbres » :

**1865** Le *péché crée un entraînement au péché* ; il engendre le *vice* par la répétition des mêmes actes. Il en résulte des *inclinations perverses* qui obscurcissent la conscience et corrompent l'appréciation concrète du bien et du mal. Ainsi le péché tend-il à se reproduire et à se renforcer, mais il ne peut détruire le sens moral jusqu'en sa racine.

**1866** Les vices peuvent être rangés d'après les vertus qu'ils contrarient, ou encore rattachés aux *péchés capitaux* que l'expérience chrétienne a distingués à la suite de S. Jean Cassien et de S. Grégoire le Grand (mor. 31, 45 : PL 76, 621A). Ils sont appelés capitaux parce qu'ils *sont générateurs d'autres péchés, d'autres vices*. Ce sont l'orgueil, l'avarice, l'envie, la colère, l'impureté, la gourmandise, la paresse ou acédie.

**1868** Le péché est un acte personnel. De plus, nous avons une *responsabilité dans les péchés commis par d'autres, quand nous y coopérons* : en y participant directement et volontairement ; en les commandant, les conseillant, les louant ou les approuvant ; en ne les révélant pas ou en ne les empêchant pas, quand on y est tenu ; en protégeant ceux qui font le mal.

**1869** Ainsi le péché rend les hommes *complices les uns des autres*, fait régner entre eux la concupiscence, la violence et l'injustice. Les péchés provoquent des situations sociales et des institutions contraires à la Bonté divine. Les "*structures de péché*" sont l'expression et l'effet des péchés personnels. Elles induisent leurs victimes à commettre le mal à leur tour. Dans un sens analogique elles constituent un "*péché social*" (cf. RP 16).

**Pour aller plus loin :** - *Catéchisme de l'Eglise Catholique*, 3<sup>e</sup> partie, 1<sup>re</sup> section, ch. 1, art. 8 : le péché : [http://www.vatican.va/archive/FRA0013/\\_P63.HTM](http://www.vatican.va/archive/FRA0013/_P63.HTM)

**Résolution pratique :** - « Aux yeux de la foi, *aucun mal n'est plus grave que le péché* et rien n'a de pires conséquences pour les pécheurs eux-mêmes, pour l'Eglise et pour le monde entier. Revenir à la communion avec Dieu après l'avoir perdue par le péché, est un *mouvement né de la grâce* du Dieu plein de miséricorde et soucieux du salut des hommes. Il faut demander ce don précieux pour soi-même comme pour autrui.

Le mouvement de retour à Dieu, appelé *conversion et repentir*, implique *une douleur et une aversion vis-à-vis des péchés commis*, et le *propos ferme* de ne plus pécher à l'avenir. La conversion touche donc le passé et l'avenir ; elle se nourrit de l'espérance en la miséricorde divine. » (1488 - 1489 - 1490)